

A

nnexe 2

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ - SESSION 2008

1 - ACADÉMIES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS

1.1 Professeurs des écoles

Les élèves des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne doivent obligatoirement s'inscrire auprès du recteur de l'académie dont ils relèvent. Ils ne peuvent concourir au titre d'une autre académie.

Les candidats en formation dans un centre de formation privé (CFPP) doivent s'inscrire dans l'académie siège de ce centre.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du recteur de l'académie au titre de laquelle ils désirent concourir.

1.2 Personnels de l'enseignement du second degré

1.2.1 Candidats résidant en métropole ou dans les DOM

Les élèves des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les agents titulaires et non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située.

Les candidats qui bénéficient d'un contrat d'aide-éducateur ou d'emploi-jeune et exercent dans des établissements publics d'enseignement ou dans des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où est situé leur établissement d'exercice.

Les candidats en position administrative de non-activité, de congé parental, en congé pour formation, les lauréats d'un concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré en report de stage, doivent s'inscrire dans l'académie de leur résidence personnelle.

Les fonctionnaires en détachement en France doivent s'inscrire auprès du rectorat dont relève leur résidence administrative ou professionnelle.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence personnelle.

1.2.2 Candidats résidant à l'étranger, dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie

Les candidats dans les collectivités d'outre mer s'inscrivent comme suit :

- ceux en résidence en Polynésie française auprès du vice-rectorat de cette collectivité ;
- ceux des autres collectivités, auprès de l'académie à laquelle est rattachée, pour les inscriptions aux concours, la collectivité d'outre-mer concernée conformément au tableau ci-après.

Les candidats résidant ou exerçant dans les pays étrangers s'inscrivent :

- soit auprès du conseiller culturel de l'ambassade de France au Maroc ou en Tunisie (pays dans lequel un centre d'épreuves écrites est ouvert) ;
- soit auprès de l'académie à laquelle est rattaché le pays.

À partir du serveur internet du ministère de l'éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/siac2>) les candidats, après avoir sélectionné leur collectivité ou leur pays de résidence, accèdent directement, pour leur inscription, au serveur de l'académie dont ils relèvent.

ACADÉMIES DE RATTACHEMENT ET CENTRES D'ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ SITUÉS DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER, EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET À L'ÉTRANGER

Concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré

ACADÉMIE DE RATTACHEMENT	COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	PAYS ÉTRANGERS RATTACHÉS POUR LES INSCRIPTIONS	CENTRES D'ÉPREUVES ÉCRITES SIS DANS LES COM ET À L'ÉTRANGER
Aix-Marseille	Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna)	Asie (sauf Turquie et Proche-Orient), Océanie	Mata-Hutu (Wallis-et-Futuna)
Bordeaux		Espagne et Portugal, Afrique de l'Ouest	
Caen	Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon)	Amérique du Nord	Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon)
Grenoble		Italie, Balkans, Turquie	
Guadeloupe	Saint-Barthélemy Saint-Martin		
Lille	Nouméa (Nouvelle-Calédonie)	Benelux, Irlande, Royaume Uni	Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Lyon		Autriche, Suisse, Russie, Pays de la communauté des États indépendants et des pays baltes, Europe centrale	
Martinique		Amérique latine	
Montpellier		Algérie, Afrique centrale, australe et orientale	
Nice		Tunisie, Proche-Orient	Tunis (Tunisie)
Poitiers			Rabat (Maroc)
Polynésie française			Papeete (Polynésie française)
La Réunion	Dzaoudzi-Mamoudzou (Mayotte)	Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice	Dzaoudzi-Mamoudzou (Mayotte)
Strasbourg		Allemagne, Scandinavie	

2 - DATE D'APPRECIATION DES CONDITIONS REQUISES (CONCOURS DU 1ER ET DU 2ND DEGRÉ)

Les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales d'accès à un emploi public au plus tard à la date de la première épreuve du concours (articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires). Il en est de même pour les candidats à un contrat dans les établissements d'enseignement privés sous contrat (article 1er du décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat).

S'agissant des concours externes, internes, troisièmes concours, les conditions particulières de diplôme ou de titre, de qualité et de services fixées par les statuts particuliers des corps de personnels de l'enseignement scolaire (1er et 2nd degrés) s'apprécient au plus tard à la date de clôture des registres des inscriptions fixée, pour la session 2008, le **mercredi 14 novembre 2007**. Il en est de même pour les concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat.

Les conditions exigées des candidats au premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles et au concours correspondant de l'enseignement privé sont appréciées au 1er septembre de l'année précédant le concours soit, pour la session 2008, le **1er septembre 2007**.

3 - VÉRIFICATION DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES PAR L'ADMINISTRATION

La vérification des pièces justificatives sera effectuée après la proclamation des résultats d'admissibilité.

4 - DISPENSE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS EXTERNES DU CAPES ET DU CAPET SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ACCORDÉE AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES (ENS)

Aux termes du deuxième alinéa de l'article 23 du décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié fixant le statut particulier des professeurs certifiés, les élèves des écoles normales supérieures, titulaires de l'un des titres ou diplômes requis des candidats aux concours externes du CAPES ou du CAPET peuvent être dispensés, par le ministre chargé de l'éducation, des épreuves d'admissibilité.

Ils formulent leur demande par internet en même temps que leur inscription au concours.

Les élèves des ENS qui ne sollicitent pas de dispense sont convoqués aux épreuves d'admissibilité par les services académiques.

Annexe 2 A	Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2008
Annexe 2 B	Calendriers des épreuves d'admissibilité des concours

A

nnexe 2 A

SECTIONS ET OPTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OUVERTES À LA SESSION 2008

Des arrêtés seront pris ultérieurement pour fixer le nombre total de postes offerts aux concours externe, interne et troisième concours de l'enseignement public et le nombre de contrats offerts aux concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat ainsi que leur répartition par section et éventuellement option.

O = OUVERT F = FERMÉ

**1 - Concours de recrutement de professeurs agrégés
(agrégation externe et interne)**

**Concours de l'enseignement privé sous contrat correspondant
(CAER-agrégation)**

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts		
arts plastiques	O	O
arts appliqués	O	F
Biochimie-génie biologique	O	F
Économie et gestion		O
économie et gestion administrative	O	
économie et gestion comptable et financière	O	
économie et gestion commerciale	O	
économie, informatique et gestion	O	
Éducation physique et sportive	O	O
Génie civil	O	F
Génie électrique	O	O
Génie mécanique	O	O
Géographie	O	
Grammaire	O	
Histoire	O	
Histoire-géographie		O
Langues vivantes étrangères		
allemand	O	O
anglais	O	O
arabe	O	F
chinois	O	F
espagnol	O	O
hébreu	O	F
italien	O	O
Lettres classiques	O	O
Lettres modernes	O	O
Mathématiques	O	O
Mécanique	O	O
Musique	O	O
Philosophie	O	O
Sciences économiques et sociales	O	O
Sciences physiques		
option chimie	O	
option physique	O	
option physique et chimie		O
option physique appliquée	O	
Sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers	O	O

2 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne)
Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPES, CAER-CAPES)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts plastiques	O	O
Documentation	O	O
Éducation musicale et chant choral	O	O
Histoire-géographie	O	O
Langue corse	O	F
Langues vivantes étrangères		
allemand	O	F
anglais	O	O
arabe	O	F
chinois	O	O
espagnol	O	O
italien	O	O
néerlandais	F	O
portugais	O	F
russe	O	F
Langues régionales		
basque	O	F
breton	O	F
catalan	O	F
créole	O	F
occitan-langue d'oc	O	F
Lettres classiques	O	O
Lettres modernes	O	O
Mathématiques	O	O
Philosophie	O	F
Physique et chimie	O	O
Sciences économiques et sociales	O	O
Sciences de la vie et de la terre	O	O
Tahitien	O	F

3 - Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement technique public (CAPET externe et interne)

Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPET, CAER-CAPET)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Biotechnologies		
biochimie-génie biologique	O	F
Économie et gestion		
économie et gestion administrative	O	F
économie et gestion commerciale	O	F
Hôtellerie-tourisme		
tourisme	O	F
Sciences et techniques médico-sociales	O	O
Technologie	O	F

4 - Concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP externe et interne)

Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPLP, CAER-CAPLP)

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Arts appliqués	O	O
Bâtiment		
peinture-revêtements	O	O
Biotechnologies		
santé environnement	O	O
Coiffure	O	F
Communication administrative et bureautique	O	O
Comptabilité et bureautique	O	O
Conducteurs d'engins de travaux publics	O	F
Conducteurs routiers	O	F
Esthétique-cosmétique	O	F
Génie chimique	O	F
Génie civil		
construction et économie	O	O
construction et réalisation des ouvrages	O	O
équipements techniques-énergie	O	O
Génie électrique		
électrotechnique et énergie	O	O

SECTIONS/OPTIONS	CONCOURS EXTERNE ET CAFEP	CONCOURS INTERNE ET CAER
Génie industriel		
bois	O	O
matériaux souples	O	F
structures métalliques	O	O
Génie mécanique		
construction	O	F
maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier	O	O
maintenance des systèmes mécaniques automatisés	O	O
productique	O	F
Hôtellerie-restauration		
organisation et production culinaire	O	F
Industries graphiques	O	F
Langues vivantes -lettres		
anglais - lettres	O	F
Lettres-histoire	O	O
Mathématiques-sciences physiques	O	O
Prothèse dentaire	O	F
Réparation et revêtement en carrosserie	O	O
Sciences et techniques médico-sociales	O	O
Vente	O	O

5 - Troisième concours du CAPES et troisième CAFEP/CAPES

SECTIONS/OPTIONS	3ÈME CONCOURS DU CAPES ET 3ÈME CAFEP
Documentation	O
Langues vivantes étrangères	
anglais	O
espagnol	O
Lettres modernes	O
Mathématiques	O
Physique et chimie	O

6 - Troisième concours du CAPLP et troisième CAFEP/CAPLP

SECTIONS/OPTIONS	3ÈME CONCOURS DU CAPLP ET 3ÈME CAFEP
Langue vivante-lettres	
anglais-lettres	O
Mathématiques-sciences physiques	O
Vente	O

7 - Concours de recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive de l'enseignement public (CAPEPS externe et interne)

Concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPEPS, CAER-CAPEPS)

Concours externe et CAFEP	Concours interne et CAER
O	F

8 - Concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE externe et interne)

Concours externe	Concours interne
O	F

9 - Concours de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues (COP externe et interne)

Concours externe	Concours interne
O	F

10 - Concours d'entrée en cycle préparatoire au concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CP/CAPLP)

Sections et options pour lesquelles il existe des diplômes supérieurs au niveau IV

Génie civil	
- construction et réalisation des ouvrages	O
Génie industriel	
- bois	O
- matériaux souples	O
- structures métalliques	O

Spécialités dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV

Bâtiment	
- peinture-revêtements	O

Annexe 2 B

CALENDRIERS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS - SESSION 2008

1 - CALENDRIERS RÉCAPITULATIFS

1.1 Professeurs des écoles

CONCOURS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
Premiers concours internes	Mercredi 12 mars
Externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours	Mardi 29 et mercredi 30 avril
Cycle préparatoire au second concours interne	Les dates du concours sont fixées par les recteurs d'académie

1.2 Personnels de l'enseignement du second degré

1.2.1 Concours externes et CAFEP correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CAPEPS		Jeudi 7 et vendredi 8 février
CPE		Mardi 12, mercredi 13 février
CAPET	Toutes sections/options	Jeudi 14, vendredi 15 février
COP		Jeudi 14, vendredi 15 février
CAPLP	Mathématiques-sciences physiques	Jeudi 7, vendredi 8 février
	Autres sections/options	Mardi 19, mercredi 20 février
CP/CAPLP	Toutes sections/options (épreuves écrites)	Mardi 19 février
CAPES	Arts, éducation musicale et chant choral, langues régionales, tahitien	Mardi 4, mercredi 5 mars
	Documentation, physique et chimie, sciences de la vie et de la terre	Jeudi 6, vendredi 7 mars
	Histoire et géographie, mathématiques, philosophie, sciences économiques et sociales	Lundi 10, mardi 11 mars
	Langues vivantes étrangères, langue corse	Mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14 mars
	Lettres classiques, lettres modernes	Lundi 17, mardi 18, mercredi 19 mars

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
AGRÉGATION	Arts, musique	Mardi 1, mercredi 2, jeudi 3 avril
	EPS, mathématiques	Mercredi 2, jeudi 3 avril
	Grammaire, lettres classiques, lettres modernes	Lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11 avril
	Histoire, géographie, langues vivantes étrangères	Mardi 8, mercredi 9, jeudi 10, vendredi 11 avril
	Biochimie-génie biologique, économie et gestion, génie civil, génie électrique, génie mécanique, mécanique, philosophie, sciences économiques et sociales, sciences physiques, sciences de la vie sciences de la Terre et de l'Univers	Mardi 15, mercredi 16, jeudi 17 avril

1.2.2 Troisièmes concours et CAFEP correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
CAPLP	Mathématiques-sciences physiques	Mathématiques : Jeudi 7 février Physique-chimie : Vendredi 8 février
	Vente	Mardi 19 février
	Anglais-lettres	Langue vivante : Mardi 19 février Français : Mercredi 20 février
CAPES	Documentation	Jeudi 6 mars
	Physique et chimie	Composition de physique avec applications : Jeudi 6 mars Composition de chimie avec applications : Vendredi 7 mars
	Mathématiques	Lundi 10 mars
	Anglais, espagnol	Vendredi 14 mars
	Lettres modernes	Lundi 17 mars

1.2.3 Concours internes et CAER correspondants

CONCOURS	SECTIONS/OPTIONS	DATES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
AGRÉGATION	Économie et gestion, EPS, lettres classiques, lettres modernes, philosophie, sciences économiques et sociales	Mardi 22 et mercredi 23 janvier
	Histoire et géographie	Mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 janvier
	Arts, génie électrique, génie mécanique, langues vivantes, mathématiques, mécanique, musique, sciences physiques, sciences de la vie sciences de la terre et de l'univers	Jeudi 24 et vendredi 25 janvier
CAPES	Toutes sections/options	Mercredi 30 janvier
CAPET	Toutes sections/options	Vendredi 1er février
CAPLP	Lettres-histoire Mathématiques - sciences - physiques	Jeudi 31 janvier et vendredi 1er février
	Autres sections	Jeudi 31 janvier

2 - CALENDRIER DÉTAILLÉ DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DES CONCOURS

Les horaires indiqués correspondent aux durées d'épreuves prévues par la réglementation. Il est précisé que les heures de début des épreuves indiquées ci-après sont des heures de France métropolitaine. L'heure à laquelle sont ouvertes les enveloppes des sujets est celle de Paris, quel que soit le fuseau horaire dans lequel se trouve le centre.

2.1 Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, second concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles

DATES	ÉPREUVES	HEURE DE PARIS
Mardi 29 avril	Épreuve de français	13 h à 17 h
Mercredi 30 avril	Épreuve de mathématiques	8 h 30 à 11 h 30
Mercredi 30 avril	Épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie	14 h 30 à 17 h 30

La date de l'épreuve écrite portant sur une langue à extension régionale délimitée est fixée par chaque recteur d'académie dans laquelle le concours externe spécial et le second concours interne spécial peuvent être organisés.

2.2 Premiers concours internes

DATE	ÉPREUVE	HEURE DE PARIS
Mercredi 12 mars	Épreuve écrite permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignement des écoles	9 h à 13 h

3.1 Concours externes et CAFEP correspondants

3.1.1 Concours externe de l'agrégation

Section arts

Option A : arts plastiques

Mardi 1er avril	Épreuve écrite d'esthétique et sciences de l'art : cette épreuve prend appui sur un document textuel assorti d'un sujet.	9 h à 15 h
Mercredi 2 avril	Épreuve écrite d'histoire de l'art.	9 h à 15 h
Jeudi 3 avril	Épreuve de pratique plastique : réalisation bidimensionnelle mettant en œuvre des moyens strictement graphiques pour répondre à un sujet à consignes précises.	9 h à 17 h

Option B : arts appliqués

Mardi 1er avril	Épreuve écrite d'esthétique : analyse et commentaire d'un document textuel.	9 h à 13 h
Mercredi 2 avril	Épreuve écrite d'histoire de l'art et des techniques.	9 h à 13 h
Jeudi 3 avril	Épreuve pratique d'investigation et de recherche appliquée.	9 h à 21 h

Section biochimie - génie biologique

Mardi 15 avril	Composition de biochimie.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Composition de microbiologie.	9 h à 15 h
Jeudi 17 avril	Composition de biologie cellulaire et physiologie.	9 h à 15 h

Section économie et gestion

Option A : économie et gestion administrative

Option B : économie et gestion comptable et financière

Option C : économie et gestion commerciale

Option D : économie, informatique et gestion

Mardi 15 avril	Composition portant sur l'économie générale.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Au choix du candidat formulé lors de son inscription : . Composition portant sur les éléments généraux du droit et sur le droit de l'entreprise et des affaires ; . Composition portant sur les éléments généraux de l'analyse des organisations et sur l'économie de l'entreprise.	9 h à 15 h
Jeudi 17 avril	Composition portant sur la gestion des entreprises et des organisations (étude d'une situation pratique relative au domaine de l'option choisie par le candidat).	9 h à 16 h

Section éducation physique et sportive

Mercredi 2 avril	Activités physiques et sportives et civilisations : dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur la mise en pratique et le développement des activités physiques et sportives : déterminants historiques, économiques, sociaux et culturels.	9 h à 15 h
Jeudi 3 avril	Éducation physique et sportive et développement de la personne : dissertation portant sur les aspects biologique, psychologique et sociologique des conduites développées en éducation physique et sportive.	9 h à 16 h

Section génie civil

Mardi 15 avril	Épreuve de modélisation des matériaux et des ouvrages.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Épreuve de géotechnique et de qualité des ambiances.	9 h à 15 h
Jeudi 17 avril	Épreuve portant sur l'ingénierie de projet. Au choix du candidat formulé lors de son inscription : option A : matériaux, ouvrages et aménagement. option B : équipements et énergies	9 h à 17 h

Section génie électrique

Mardi 15 avril	Composition d'automatique et d'informatique industrielle.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Composition d'électronique.	9 h à 15 h
Jeudi 17 avril	Composition d'électrotechnique.	9 h à 15 h

Section génie mécanique

Mardi 15 avril	Étude d'industrialisation.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Épreuve d'analyse et de conception des systèmes. (*)	9 h à 17 h
Jeudi 17 avril	Épreuve d'automatique - informatique industrielle. (*)	9 h à 15 h

(*) Pour les épreuves 2 et 3, les candidats composent sur le même sujet que celui remis, au titre de la même session, aux candidats du concours externe de l'agrégation de mécanique.

Section géographie

Mardi 8 avril	Composition : géographie thématique.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Composition : géographie des territoires.	9 h à 16 h
Jeudi 10 avril	Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie.	9 h à 16 h
Vendredi 11 avril	Composition d'histoire dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

Section grammaire

Lundi 7 avril	Thème latin.	9 h à 13 h
Mardi 8 avril	Thème grec.	9 h à 13 h
Mercredi 9 avril	Version latine.	9 h à 13 h
Jeudi 10 avril	Épreuve à option de grammaire et linguistique comportant deux compositions : 1ère composition : composition principale option A - français ancien et moderne. option B - grec et latin.	9 h à 13 h 30
Jeudi 10 avril	2ème composition : composition complémentaire option A - grec et latin. option B - français ancien et moderne.	15 h à 17 h 30
Vendredi 11 avril	Composition française se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance.	9 h à 16 h

Section histoire

Mardi 8 avril	Première dissertation.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Deuxième dissertation.	9 h à 16 h
Jeudi 10 avril	Explication de textes (un ou plusieurs textes portant sur le même problème historique sont soumis à la réflexion des candidats).	9 h à 16 h
Vendredi 11 avril	Composition sur un sujet de géographie.	9 h à 16 h

Section langues vivantes étrangères

Allemand

Mardi 8 avril	Composition en allemand sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Épreuve de traduction : cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Composition en français sur un sujet de littérature allemande ou sur un sujet relatif à la civilisation des pays de langue allemande dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

Anglais

Mardi 8 avril	Dissertation en français sur un sujet de littérature ou de civilisation dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Commentaire de texte en anglais sur un sujet de civilisation ou de littérature dans le cadre d'un programme.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Composition de linguistique.	9 h à 15 h
Vendredi 11 avril	Épreuve de traduction : Cette épreuve comporte un thème et une version.	9 h à 15 h

Arabe

Mardi 8 avril	Dissertation en arabe littéral portant sur le programme.	9 h à 15 h
Mercredi 9 avril	Commentaire en langue française d'un texte inscrit au programme.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Linguistique : Commentaire dirigé en français d'un texte en langue arabe, hors programme, comportant des questions de linguistique du programme et des questions de grammaire hors programme. Ces questions sont posées en français.	9 h à 15 h
Vendredi 11 avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h

Chinois

Mardi 8 avril	Dissertation en français portant sur le programme de littérature ou de civilisation.	9 h à 15 h
Mercredi 9 avril	Commentaire de texte en chinois portant sur le programme de civilisation ou de littérature.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Épreuve de linguistique en français. Cette épreuve, qui doit être rédigée en français, prend appui sur un texte en langue chinoise. Les questions sont posées en français.	9 h à 12 h
Vendredi 11 avril	Traduction : cette épreuve comporte un thème et une version.	9 h à 16 h

Espagnol

Mardi 8 avril	Composition en espagnol sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme.	9 h à 16 h

Hébreu

Mardi 8 avril	Dissertation en hébreu sur une question se rapportant au programme.	9 h à 15 h
Mercredi 9 avril	Composition en langue française sur une question se rapportant au programme.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Épreuve de linguistique : commentaire dirigé en français d'un support textuel en langue hébraïque, extrait du programme.	9 h à 14 h
Vendredi 11 avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h

Italien

Mardi 8 avril	Composition en langue italienne sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h
Mercredi 9 avril	Épreuve de traduction. Cette épreuve est constituée d'un thème et d'une version.	9 h à 15 h
Jeudi 10 avril	Composition en langue française sur un sujet de littérature italienne ou sur un sujet relatif à la civilisation italienne dans le cadre d'un programme.	9 h à 16 h

Section lettres classiques

Lundi 7 avril	Thème latin.	9 h à 13 h
Mardi 8 avril	Thème grec.	9 h à 13 h
Mercredi 9 avril	Version latine.	9 h à 13 h
Jeudi 10 avril	Version grecque.	9 h à 13 h
Vendredi 11 avril	Dissertation française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres.	9 h à 16 h

Section lettres modernes

Lundi 7 avril	Composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'œuvres d'auteurs de langue française.	9 h à 16 h
Mardi 8 avril	Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500 extrait d'une œuvre inscrite au programme.	9 h à 11 h 30
Mardi 8 avril	Étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 extrait de l'une des œuvres inscrites au programme.	13 h 30 à 16 h
Mercredi 9 avril	Composition française sur un sujet se rapportant à l'une des deux questions de littérature générale et comparée au programme.	9 h à 16 h
Jeudi 10 avril	Version latine.	9 h à 13 h
Vendredi 11 avril	Version dans une langue vivante choisie lors de l'inscription.	9 h à 13 h

Section mathématiques

Mercredi 2 avril	Composition de mathématiques générales.	9 h à 15 h
Jeudi 3 avril	Composition d'analyse et probabilités.	9 h à 15 h

Section mécanique

Mardi 15 avril	Épreuve de mécanique générale et des milieux déformables.	9 h à 15 h
Mercredi 16 avril	Épreuve d'analyse et de conception des systèmes. (*)	9 h à 17 h
Jeudi 17 avril	Épreuve d'automatique-informatique industrielle. (*)	9 h à 15 h

(*) Pour les épreuves 2 et 3, les candidats composent sur le même sujet que celui remis, au titre de la même session, aux candidats du concours externe de l'agrégation de génie mécanique.

Section musique

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France, 7, rue Ernest Renan, 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace)

Mardi 1er avril	Dissertation.	9 h à 15 h
Mercredi 2 avril	Épreuve technique.	9 h à 10 h 45
Jeudi 3 avril	Harmonisation à quatre parties pour une formation donnée (ensemble vocal mixte ou quatuor à cordes) d'une mélodie n'excédant pas trente mesures, тонаlement analysable.	9 h à 15 h

Section philosophie

Mardi 15 avril	Composition de philosophie sans programme.	9 h à 16 h
Mercredi 16 avril	Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année.	9 h à 16 h
Jeudi 17 avril	Épreuve d'histoire de la philosophie : commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente.	9 h à 15 h

Section sciences économiques et sociales

Mardi 15 avril	Composition de sciences économiques.	9 h à 16 h
Mercredi 16 avril	Composition de sociologie.	9 h à 16 h
Jeudi 17 avril	Composition portant au choix du candidat formulé lors de son inscription : - soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain ; - soit sur le droit public et la science politique.	9 h à 14 h

Section sciences physiques

Option A : physique

Mardi 15 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Mercredi 16 avril	Composition de chimie.	9 h à 14 h
Jeudi 17 avril	Problème de physique.	9 h à 15 h

Option B : chimie

Mardi 15 avril	Composition de chimie.	9 h à 14 h
Mercredi 16 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Jeudi 17 avril	Problème de chimie.	9 h à 15 h

Option C : physique appliquée

Mardi 15 avril	Composition de physique.	9 h à 14 h
Mercredi 16 avril	Composition d'électronique et d'électrotechnique.	9 h à 14 h
Jeudi 17 avril	Problème de physique appliquée, de traitement du signal et d'automatique.	9 h à 15 h

Section sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers

Secteur A : biologie et physiologie cellulaires, biologie moléculaire : leur intégration au niveau des organismes,

Secteur B : biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie,

Secteur C : sciences de la Terre et de l'Univers, interactions entre la biosphère et la planète Terre.

Mardi 15 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur A.	9 h à 14 h
Mercredi 16 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur B.	9 h à 14 h
Jeudi 17 avril	Épreuve portant sur le programme de connaissances générales du secteur C.	9 h à 14 h

3.1.2 Concours externe du CAPEPS et CAFEP-CAPEPS correspondant

Jeudi 7 février	Composition portant sur l'éducation physique et sportive : son histoire et ses composantes culturelles.	9 h à 13 h
Vendredi 8 février	Composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive, en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.	9 h à 13 h

3.1.3 Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant**Section arts plastiques**

Mardi 4 mars	Épreuve écrite de culture artistique.	9 h à 14 h
Mercredi 5 mars	Épreuve de pratique plastique. Réalisation bidimensionnelle mettant en œuvre des moyens strictement graphiques pour répondre à un sujet à consignes précises.	9 h à 17 h

Section documentation

Jeudi 6 mars	Épreuve de sciences et techniques documentaires.	9 h à 14 h
Vendredi 7 mars	Épreuve de dossier documentaire. À partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné : - d'un plan de classement ; - du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ; - d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.	9 h à 14 h

Section éducation musicale et chant choral

Les épreuves se déroulent au Service interacadémique des examens et concours de l'Ile-de-France, 7, rue Ernest Renan, 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace).

Mardi 4 mars	Épreuve technique en trois parties : - notation de fragments mélodiques, rythmiques, harmoniques.	10 h à 11 h 30
	- commentaire de trois fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas trois minutes chacun.	13 h à 15 h
	- harmonisation d'une mélodie donnée de huit à seize mesures. Le candidat écrit une basse et son chiffrage harmonique.	15 h 30 à 17 h
Mercredi 5 mars	Dissertation.	9 h à 15 h

Section histoire et géographie

Lundi 10 mars	Composition d'histoire.	9 h à 14 h
Mardi 11 mars	Composition de géographie.	9 h à 14 h

Section langue corse

Mercredi 12 mars	Dissertation en corse sur un sujet tiré du programme.	9 h à 14 h
Jeudi 13 mars	Traduction en français d'un texte rédigé en corse.	9 h à 12 h
Vendredi 14 mars	Traduction en corse d'un texte en français.	9 h à 12 h

Section langues régionales : basque, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc

Mardi 4 mars	Dissertation en langue régionale sur un sujet de littérature ou de civilisation, tiré du programme.	9 h à 13 h
Mercredi 5 mars	Épreuve de traduction. Au choix du jury, soit une version, soit un thème, soit une version et un thème.	9 h à 13 h

Épreuve à option choisie, lors de l'inscription, par les candidats en Basque, Catalan, Créole, Occitan-langue d'oc

Lundi 17 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h
Lundi 10 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mardi 11 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 12 mars	Commentaire dirigé en langue espagnole d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères espagnol.	9 h à 14 h
Mercredi 12 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h

Épreuve à option choisie, lors de l'inscription, par les candidats en breton

Lundi 17 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h
Lundi 10 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Lundi 10 mars	Composition se rapportant au programme des épreuves écrites du concours externe du CAPES de mathématiques. La nature de l'épreuve est identique à celle de l'épreuve dite "première composition" dudit CAPES.	9 h à 14 h
Mardi 11 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 12 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h

Section langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe

Mercredi 12 mars	Commentaire dirigé en langue étrangère d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme.	9 h à 14 h
Jeudi 13 mars	Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation se rapportant au programme.	9 h à 14 h
Vendredi 14 mars	Épreuve de traduction (thème et version).	9 h à 14 h

Section lettres classiques

Lundi 17 mars	Composition française.	9 h à 15 h
Mardi 18 mars	Version latine.	9 h à 13 h
Mercredi 19 mars	Version grecque.	9 h à 13 h

Section lettres modernes

Lundi 17 mars	Composition française.	9 h à 15 h
Mardi 18 mars	Étude grammaticale d'un texte français antérieur à 1500.	9 h à 11 h 30
Mardi 18 mars	Étude grammaticale et stylistique d'un texte en langue française postérieur à 1500.	14 h à 16 h 30
Mercredi 19 mars	Version dans une langue choisie par le candidat lors de son inscription.	9 h à 13 h

Section mathématiques

Lundi 10 mars	Première composition.	9 h à 14 h
Mardi 11 mars	Deuxième composition.	9 h à 14 h

Section philosophie

Lundi 10 mars	Composition de philosophie : dissertation dont le sujet se rapporte au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.	9 h à 15 h
Mardi 11 mars	Composition de philosophie : explication de texte français ou en français ou traduit en français. Le texte est extrait de l'œuvre d'un auteur inscrit au programme de philosophie en vigueur dans les classes terminales.	9 h à 15 h

Section physique et chimie

Jeudi 6 mars	Composition de physique avec applications.	9 h à 14 h
Vendredi 7 mars	Composition de chimie avec applications.	9 h à 14 h

Section sciences économiques et sociales

Lundi 10 mars	Composition de sciences économiques.	9 h à 13 h
Mardi 11 mars	Composition de sciences sociales (démographie comprise).	9 h à 13 h

Section sciences de la vie et de la Terre

Jeudi 6 mars	Composition sur un sujet de biologie.	9 h à 15 h
Vendredi 7 mars	Composition sur un sujet de géologie.	9 h à 14 h

Section tahitien

Mardi 4 mars	Dissertation en tahitien sur un sujet de littérature ou de civilisation, tiré du programme.	9 h à 13 h
Mercredi 5 mars	Épreuve de traduction. Au choix du jury, soit une version, soit un thème, soit une version et un thème.	9 h à 13 h

Épreuve à option choisie par le candidat lors de son inscription.

Lundi 17 mars	Composition française. La nature de l'épreuve est identique à celle de la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe du CAPES de lettres modernes et prend appui sur le même programme.	9 h à 15 h
Lundi 10 mars	Composition d'histoire se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Lundi 10 mars	Composition se rapportant au programme des épreuves écrites du concours externe du CAPES de mathématiques. La nature de l'épreuve est identique à celle de l'épreuve dite "première composition" dudit CAPES.	9 h à 14 h

Mardi 11 mars	Composition de géographie se rapportant au programme correspondant du concours externe du CAPES d'histoire et géographie.	9 h à 14 h
Mercredi 12 mars	Commentaire dirigé en langue anglaise d'un texte littéraire ou de civilisation se rapportant au programme des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe du CAPES de langues vivantes étrangères anglais.	9 h à 14 h

3.1.4 Concours externe du CAPET et CAFEP-CAPET correspondant

Section : biotechnologies

Option : biochimie-génie biologique

Jeudi 14 février	Biochimie.	9 h à 14 h
Vendredi 15 février	Microbiologie.	9 h à 14 h

Section : économie et gestion

Option : économie et gestion administrative,

Option : économie et gestion commerciale

Jeudi 14 février	Composition d'économie-droit au choix du candidat formulé lors de son inscription : - soit économie générale et/ou économie d'entreprise ; - soit droit et/ou économie d'entreprise.	9 h à 13 h
Vendredi 15 février	Étude de cas spécifique à l'option choisie.	9 h à 14 h

Section : hôtellerie-tourisme

Option : tourisme

Jeudi 14 février	Épreuve de tourisme.	9 h à 12 h
Vendredi 15 février	Épreuve portant sur l'économie, l'organisation et la gestion d'une entreprise de tourisme.	9 h à 12 h

Section : sciences et techniques médico-sociales

Jeudi 14 février	Sciences médico-sociales.	9 h à 14 h
Vendredi 15 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 15 h

Section : technologie

Jeudi 14 février	Étude d'un système technique dans ses dimensions industrielle et économique.	9 h à 15 h
Vendredi 15 février	Analyse d'un produit dans son contexte technico-économique.	9 h à 15 h

3.1.5 Concours externe du CAPLP et CAFEP-CAPLP correspondant

Section : arts appliqués

Mardi 19 février	Épreuve de culture artistique.	9 h à 13 h
Mercredi 20 février	Épreuve écrite et graphique.	9 h à 15 h

Section : biotechnologies

Option : Santé-environnement

Mardi 19 février	Biochimie.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Sciences et technologies de l'habitat et de l'environne-	9 h à 14 h

Section : communication administrative et bureautique

Section : comptabilité et bureautique

Mardi 19 février	Épreuve technique.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Composition sur un sujet d'économie d'entreprise.	9 h à 12 h

Section : esthétique-cosmétique

Mardi 19 février	Épreuve de sciences et technologie.	9 h à 13 h
Mercredi 20 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 14 h

Section : génie chimique

Section : génie civil

Option : Construction et économie

Option : Construction et réalisation des ouvrages

Option : Équipements techniques-énergie

Section : génie électrique

Option : Électrotechnique et énergie

Section : génie industriel

Option : bois

Option : matériaux souples

Option : structures métalliques

Section : génie mécanique

Option : construction

Option : maintenance des systèmes mécaniques automatisés

Option : maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier

Option : productique

Mardi 19 février	Sciences et techniques industrielles.	9 h à 15 h
Mercredi 20 février	Étude d'un système et/ou d'un processus technique.	9 h à 17 h

Section : hôtellerie-restauration

Option : organisation et production culinaire

Mardi 19 février	Épreuve écrite de technologie.	9 h à 12 h
Mercredi 20 février	Épreuve d'économie, d'organisation et de gestion d'une entreprise hôtelière.	9 h à 12 h

Section : industries graphiques

Mardi 19 février	Sciences et techniques industrielles.	9 h à 15 h
Mercredi 20 février	Étude d'un système et/ou d'un processus technique.	9 h à 17 h

Section : langues-vivantes-lettres : anglais-lettres

Mardi 19 février	Langues vivantes : Version ou thème au choix du jury, et composition en langue étrangère.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Français : Commentaire d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général au choix du jury.	9 h à 14 h

Section : lettres-histoire

Mardi 19 février	Français : Commentaire composé d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général au choix du jury.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Histoire-géographie : Composition d'histoire ou de géographie. Le président du jury choisit la discipline (histoire ou géographie) qui fait l'objet de la composition. Les candidats sont informés de ce choix au moment de l'épreuve. Les candidats ont le choix entre deux sujets.	9 h à 14 h

Section : mathématiques-sciences physiques

Jeudi 7 février	Composition de mathématiques.	9 h à 13 h
Vendredi 8 février	Composition de physique-chimie.	9 h à 13 h

Section : sciences et techniques médico-sociales

Mardi 19 février	Sciences médico-sociales.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Projet d'organisation ou étude de cas.	9 h à 15 h

Section : vente

Mardi 19 février	Épreuve technique.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	Composition sur un sujet d'économie d'entreprise.	9 h à 12 h

Sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV

Section : bâtiment

Option : Peinture-revêtements

Section : coiffure

Section : conducteurs d'engins de travaux publics

Section : conducteurs routiers

Section : prothèse dentaire

Section : réparation et revêtement en carrosserie

Mardi 19 février	Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance.	9 h à 13 h
------------------	---	------------

3.1.6 Concours externe de COP

Jeudi 14 février	Épreuve de psychologie qui peut comporter des questions théoriques et méthodologiques.	9 h à 13 h
Vendredi 15 février	Épreuve portant sur des questions relatives à l'économie, au travail et à l'emploi.	9 h à 13 h

3.1.7 Concours externe de CPE

Mardi 12 février	Dissertation portant sur une ou plusieurs questions relatives à l'éducation.	9 h à 13 h
Mercredi 13 février	Étude d'un dossier portant sur la connaissance du système éducatif.	9 h à 13 h

4.2 Troisièmes concours et CAFEP correspondants

4.2.1 Troisième concours du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant

Section documentation

Jeudi 6 mars	Épreuve de sciences et techniques documentaires.	9 h à 14 h
--------------	--	------------

Section langues vivantes : anglais, espagnol

Vendredi 14 mars	Épreuve de traduction (thème et version).	9 h à 14 h
------------------	---	------------

Section lettres modernes

Lundi 17 mars	Composition française.	9 h à 15 h
---------------	------------------------	------------

Section mathématiques

Lundi 10 mars	Première composition.	9 h à 14 h
---------------	-----------------------	------------

Section physique et chimie

Suivant le choix du candidat formulé lors de son inscription :		
Jeudi 6 mars	Composition de physique avec applications	9 h à 14 h
Vendredi 7 mars	Ou Composition de chimie avec applications	9 h à 14 h

4.2.3 Troisième concours du CAPLP et CAFEP-CAPLP correspondant

Section : langues vivantes-lettres

Anglais-lettres

Suivant le choix du candidat formulé lors de son inscription :		
Mardi 19 février	Langue vivante : version ou thème au choix du jury et composition en langue étrangère.	9 h à 14 h
Mercredi 20 février	ou français : commentaire d'un texte littéraire ou dissertation sur un sujet littéraire général, au choix du jury	9 h à 14 h

Section : mathématiques-sciences physiques

Suivant le choix du candidat formulé lors de son inscription :		
Jeudi 7 février	composition de mathématiques.	9 h à 13 h
Vendredi 8 février	ou composition de physique-chimie.	9 h à 13 h

Section : vente

Mardi 19 février	Épreuve technique.	9 h à 14 h
------------------	--------------------	------------

5.3 Concours internes**5.3.1 Concours interne de l'agrégation et CAERPA correspondant**

Section arts

Option A : arts plastiques

Jeudi 24 janvier	Épreuve de pédagogie des arts plastiques : épreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs.	9 h à 15 h
Vendredi 25 janvier	Épreuve de culture artistique : épreuve écrite accompagnée de schémas et de croquis explicatifs.	9 h à 14 h

Section économie et gestion

Mardi 22 janvier	Exploitation pédagogique d'un thème relatif à l'économie et à la gestion des entreprises et des organisations portant sur l'une des quatre options suivantes, selon le choix formulé par le candidat au moment de l'inscription : option A : Économie et gestion administrative option B : Économie et gestion comptable et financière option C : Économie et gestion commerciale option D : Économie, informatique et gestion	9 h à 15 h
Mercredi 23 janvier	Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de son inscription sur : . l'économie générale, . ou les éléments généraux du droit et sur le droit de l'entreprise et des affaires.	9 h à 15 h

Section éducation physique et sportive

Mardi 22 janvier	Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement, sur ses références culturelles et sur les déterminants historiques, économiques et sociaux des activités physiques et sportives.	9 h à 15 h
Mercredi 23 janvier	Composition sur les données scientifiques des activités physiques et sportives : aspects biologiques, psychologiques et sociologiques des pratiques corporelles - en relation avec les mises en œuvre didactiques.	9 h à 15 h

Section génie électrique

Option A : électronique et informatique industrielle

Option B : électrotechnique et électronique de puissance

Jeudi 24 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. Le sujet de cette épreuve peut comporter une partie commune à l'option A et à l'option B. La durée réelle de l'épreuve sera indiquée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale : 8 h
Vendredi 25 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. Le sujet de cette épreuve peut comporter une partie commune à l'option A et à l'option B. La durée réelle de l'épreuve sera indiquée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale : 6 h

Section génie mécanique

Jeudi 24 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale : 8 h
Vendredi 25 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale : 6 h

Section histoire et géographie

Mardi 22 janvier	Dissertation d'histoire.	9 h à 16 h
Mercredi 23 janvier	Dissertation de géographie.	9 h à 16 h
Jeudi 24 janvier	Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques, fournis au candidat dans la discipline choisie par celui-ci au moment de son inscription.	9 h à 14 h

Section langues vivantes étrangères

Allemand, anglais, espagnol, italien

Jeudi 24 janvier	Composition en langue étrangère portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours.	9 h à 16 h
Vendredi 25 janvier	Traduction : thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.	9 h à 14 h

Section lettres classiques

Mardi 22 janvier	Composition à partir d'un ou plusieurs textes d'auteurs de langue française du programme.	9 h à 16 h
Mercredi 23 janvier	Version grecque ou latine, selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription.	9 h à 13 h

Section lettres modernes

Mardi 22 janvier	Composition à partir d'un ou plusieurs textes d'auteurs de langue française du programme des lycées.	9 h à 16 h
Mercredi 23 janvier	Composition française à partir d'un programme d'œuvres d'auteurs de langue française et postérieures à 1500.	9 h à 16 h

Section mathématiques

Jeudi 24 janvier	Première épreuve de mathématiques.	9 h à 15 h
Vendredi 25 janvier	Deuxième épreuve de mathématiques.	9 h à 15 h

Section mécanique

Jeudi 24 janvier	Première épreuve prenant appui sur un système industriel défini par une documentation technique. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 17 h durée maximale: 8 h
Vendredi 25 janvier	Deuxième épreuve portant sur l'étude d'un problème d'automatisation. La durée réelle de l'épreuve sera mentionnée sur le sujet.	9 h à 15 h durée maximale: 6 h

Section musique

Les épreuves se déroulent au service interacadémique des examens et concours de l'Ile-de-France, 7, rue Ernest Renan, 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace).

Jeudi 24 janvier	Harmonisation à quatre parties pour une formation donnée (ensemble vocal mixte ou quatuor à cordes) d'une mélodie n'excédant pas seize mesures, tonalement analysable.	9 h à 15 h
Vendredi 25 janvier	Épreuve en deux parties : - commentaire de 3 fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas quatre minutes chacun, - dissertation.	10 h à 12 h 13 h à 17 h

Section philosophie

Mardi 22 janvier	Composition de philosophie : explication de texte.	9h à 15h30
Mercredi 23 janvier	Composition de philosophie : dissertation.	9 h à 16 h

Section sciences économiques et sociales

Mardi 22 janvier	Composition de sciences économiques et sociales.	9 h à 15 h
Mercredi 23 janvier	Composition élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales (option en classe de seconde, enseignement des SES en classes de première ES et de terminale ES).	9 h à 15 h

Section sciences physiques**Option : physique et chimie**

Jeudi 24 janvier	Composition sur la physique et le traitement automatisé de l'information.	9 h à 14 h
Vendredi 25 janvier	Composition avec exercices d'application sur les programmes de l'enseignement du second degré et sur un programme complémentaire publié. Cette épreuve porte sur la chimie.	9 h à 14 h

Section sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'Univers

Jeudi 24 janvier	Composition à partir d'un dossier fourni au candidat.	9 h à 14 h
Vendredi 25 janvier	Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse dans une discipline n'ayant pas fait l'objet de la première composition et portant sur le programme des collèges, des lycées et celui des classes préparatoires.	9 h à 14 h

5.3.2 Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant**Section arts plastiques**

Mercredi 30 janvier	Commentaire composé et réalisation bidimensionnelle.	9 h à 16 h
---------------------	--	------------

Section documentation

Mercredi 30 janvier	À partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats : - de rédiger une note de synthèse ; - de développer une réflexion personnelle prenant en compte les missions du professeur documentaliste ; - d'élaborer la référence bibliographique et des éléments d'analyse.	9 h à 14 h
---------------------	--	------------

Section éducation musicale et chant choral

Les épreuves se déroulent au service interacadémique des examens et concours de l'Ile-de-France, 7, rue Ernest Renan, 94110 Arcueil (ligne B du RER station Laplace).

Mercredi 30 janvier	Commentaire de cinq fragments d'œuvres enregistrées d'une durée n'excédant pas trois minutes chacun.	14 h à 18 h
---------------------	--	-------------

Section histoire et géographie

Mercredi 30 janvier	Épreuve comprenant deux parties : - Commentaire de documents d'histoire ou de géographie, - Composition dans la discipline ne faisant pas l'objet du commentaire.	9 h à 15 h
---------------------	---	------------

Section langues vivantes étrangères : anglais, chinois, espagnol, italien, néerlandais

Mercredi 30 janvier	Commentaire guidé en langue étrangère d'un texte en langue étrangère accompagné d'un exercice de traduction (version et/ou thème).	9 h à 14 h
---------------------	--	------------

Section lettres classiques

Mercredi 30 janvier	Traduction et commentaire de textes.	9 h à 15 h
---------------------	--------------------------------------	------------

Section lettres modernes

Mercredi 30 janvier	Épreuve de didactique. Un corpus de textes éventuellement accompagnés de documents iconographiques est proposé aux candidats.	9 h à 15 h
---------------------	---	------------

Section mathématiques

Mercredi 30 janvier	Composition de mathématiques.	9 h à 14 h
---------------------	-------------------------------	------------

Section physique et chimie

Mercredi 30 janvier	Épreuve de physique et chimie. Cette épreuve comporte des questions de physique et des questions de chimie.	9 h à 14 h
---------------------	---	------------

Section sciences économiques et sociales

Mercredi 30 janvier	Composition sur un sujet se rapportant au programme.	9 h à 13 h
---------------------	--	------------

Section sciences de la vie et de la Terre

Mercredi 30 janvier	Composition et étude de documents.	9 h à 14 h
---------------------	------------------------------------	------------

5.3.3 Concours interne du CAPET et CAER-CAPET correspondant

Section sciences et techniques médico-sociales

Vendredi 1 février	Étude scientifique et technologique.	9 h à 15 h
--------------------	--------------------------------------	------------

5.3.4 Concours interne du CAPLP et CAER-CAPLP correspondant

Section arts appliqués

Jeudi 31 janvier	Épreuve, à caractère culturel, prenant appui sur des œuvres et d'éventuels commentaires ou citations concernant la création artistique en général, les arts appliqués ou les métiers d'art.	9 h à 13 h
------------------	---	------------

Section biotechnologies

Option : santé-environnement

Jeudi 31 janvier	Étude scientifique et technique.	9 h à 15 h
------------------	----------------------------------	------------

Section communication administrative et bureautique

Section comptabilité et bureautique

Jeudi 31 janvier	Épreuve scientifique et technique.	9 h à 13 h
------------------	------------------------------------	------------

Section génie civil

Option : construction et économie

Option : construction et réalisation des ouvrages

Option : équipements techniques-énergie

Jeudi 31 janvier	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un ouvrage.	9 h à 15 h
------------------	---	------------

Section génie électrique

Option : électrotechnique et énergie

Jeudi 31 janvier	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un équipement	9 h à 15 h
------------------	---	------------

Section génie industriel

Option : bois

Option : structures métalliques

Jeudi 31 janvier	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique et/ou d'un produit.	9 h à 15 h
------------------	---	------------

Section génie mécanique

Option : maintenance des systèmes mécaniques automatisés

Option : maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers

Jeudi 31 janvier	Étude d'un système technique et/ou d'un processus technique.	9 h à 15 h
------------------	--	------------

Section lettres-histoire

Jeudi 31 janvier	Français : Exploitation pédagogique d'un ou plusieurs textes d'auteurs de langue française.	9 h à 14 h
Vendredi 1er février	Histoire-géographie : Composition sur dossier d'histoire ou de géographie. Le président du jury choisit la discipline (histoire ou géographie) qui fait l'objet de la composition sur dossier. Les candidats sont informés de ce choix au moment de l'épreuve. Les candidats ont le choix entre deux sujets.	9 h à 14 h

Section mathématiques-sciences physiques

Jeudi 31 janvier	Composition de mathématiques.	9 h à 13 h
Vendredi 1er février	Composition de sciences physiques.	9 h à 13 h

Section sciences et techniques médico-sociales

Jeudi 31 janvier	Étude scientifique et technique.	9 h à 15 h
------------------	----------------------------------	------------

Section vente

Jeudi 31 janvier	Épreuve scientifique et technique.	9 h à 13 h
------------------	------------------------------------	------------

Sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV

Section bâtiment

Option : peinture-revêtements

Section réparation et revêtement en carrosserie

Jeudi 31 janvier	Exploitation pédagogique d'un thème professionnel.	9 h à 13 h
------------------	--	------------

6 - Concours d'entrée en cycle préparatoire au concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel

Section génie civil

Option : construction et réalisation des ouvrages

Section génie industriel

Option : bois

Option : matériaux souples

Option : structures métalliques

Mardi 19 février	Épreuve écrite à caractère scientifique et technologique.	9 h à 14 h
------------------	---	------------

Section bâtiment

Option : peinture-revêtements

Mardi 19 février	Épreuve écrite à caractère scientifique et technologique.	9 h à 11 h
------------------	---	------------

7 - CALENDRIER DES ÉPREUVES D'ADMISSION

7.1 Professeurs des écoles

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats par les académies organisatrices des épreuves. Ils seront disponibles sur le site Internet de l'académie organisatrice du concours.

Les candidats sont convoqués par le service des examens et concours responsable de l'organisation des épreuves.

7.2 Personnels de l'enseignement du second degré

Différentes informations sont consultables par internet à l'adresse

<http://www.education.gouv.fr/siac2> Rubrique "Calendriers et résultats des concours" :

- les calendriers prévisionnels des épreuves d'admission ainsi que les lieux où elles se dérouleront ;
- les calendriers prévisionnels de proclamation des résultats d'admissibilité et d'admission ;
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

7.3 Convocation des candidats

Les candidats admissibles peuvent, après la proclamation des résultats, prendre connaissance de leur convocation par Internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> à la rubrique "Calendriers et résultats des concours"

7.4 Relevé de notes

Après la proclamation des résultats d'admissibilité, les candidats non admissibles et, après la proclamation des résultats d'admission, les candidats admis et non admis reçoivent le relevé des notes qu'ils ont obtenues à chaque épreuve et peuvent, également, en prendre connaissance par internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/siac2> Rubrique "Calendriers et résultats des concours".